

MAIRIE

DE

**MONTCLUS**

30630

Tél. : 04 66 82 25 73

Fax : 04 66 82 20 13

Email : mairie.montclus@wanadoo.fr



**COMPTE RENDU REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 30 AOUT 2016**

La séance est ouverte à 17h04

Présents : Messieurs Benoit TRICHOT, J. Louis BRUGUIER, Hervé GREMONT, François DREYFUS, Jean-Claude CARLES et Mesdames Mireille BOULE, Sylvette CHABRIER, Claire POUDEROUX.

Absents non représentés : Messieurs Daniel REBONDY, Vincent NOUIS.

Secrétaire : Monsieur François. DREYFUS.

Monsieur le Maire demande que soit ajouté à l'ordre du jour les points suivants :

- Participation pour les Nouvelles Activités Périscolaires à l'école publique de Barjac
- Retrait de la délibération des compteurs Linky

Ajouts acceptés à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 24.06.2016 : Compte rendu approuvé à l'unanimité.

Participation aux Nouvelles Activités Périscolaires pour l'école publique de Barjac : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la participation pour les NAP pour l'année 2015/2016 est de 1 027.32 euros ; adopté à l'unanimité.

Annulation de la délibération concernant le refus d'installation de compteurs Linky sur la commune : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Préfecture a assigné la Mairie au Tribunal administratif et propose l'annulation de la délibération. Cette annulation sera transmise au Tribunal Administratif évitant la cassure de la délibération et de sanctions financières. Une nouvelle délibération concernant les compteurs Linky sera prise au prochain conseil municipal ; adopté à l'unanimité.

Sécurisation du chemin de la Bruguière : La totalité des Amendes de Police sera affectée à la sécurisation du chemin de la Bruguière pour un montant de 8 856.15 euros ; adopté à l'unanimité.

Subvention exceptionnelle à l'association de chasse "La Montclusienne" : Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 357.20 euros concernant l'organisation de la journée de l'environnement ; adopté à l'unanimité.

Subvention exceptionnelle à l'association des Amis du Château : Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 225 euros à l'AACM concernant les prix du concours photos ; adopté à l'unanimité.

ONF, destination des coupes de bois pour l'exercice 2016 : La coupe envisagée concerne la parcelle forestière 4 partie, au lieu-dit "Le Grand Serre" sur une contenance de 8.50 Ha de coupe de la forêt communale. Cette coupe ne sera faite que si les besoins de financement de la commune le nécessitent. La vente sera confiée à l'ONF, la commune donnera son accord après avoir été informé du prix fixé par l'ONF et elle définira son prix de retrait après marquage de la coupe. Une ristourne de 3 % sera accordée sur le prix de vente hors taxes dans le cas d'un paiement effectué au comptant dans les 20 jours ; adopté à l'unanimité.

Achat d'une parcelle communale par un administré au lieu-dit l'Entremont : Monsieur le Maire informe le Conseil que la demande d'achat de parcelles non constructibles, situées Section AN N°508, 509 et 510, émanant de M. LIGUORI Cédric et Mme NAVA Christelle a été reçu ; le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à Monsieur le Maire de négocier un prix de vente, sous condition que les frais de bornage soient à la charge des acquéreurs et après avis du Domaine.

Règlement des factures pour les travaux du Tourrihou : Pour l'aménagement du 1<sup>er</sup> étage du bâtiment communal "Le Tourrihou" en vue de l'ouverture d'une salle de classe primaire, des travaux ont été effectués pour un montant de 3 388.79 euros TTC ; adopté à l'unanimité.

Subvention au Collège H. AGERON de VALLON PONT D'ARC: Une demande de subvention pour un projet archéologique a été reçue en Mairie. Deux élèves domiciliés sur la commune participeront à ce projet, le montant est de 60 euros pour ces deux élèves ; adopté à l'unanimité.

Composition du Conseil Communautaire : Suite à l'inclusion de la commune de SAINT-LAURENT-DES-ARBRES, et en fonction de sa population municipale, la commune doit disposer de deux sièges au sein du Conseil Communautaire ; adopté à l'unanimité.

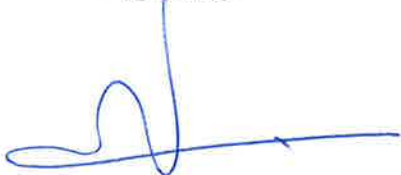
Proposition de bail emphytéotique avec M. DE VOGUE : Discussion générale avec de nombreux échanges. Préférence de la réalisation des travaux de consolidation par l'AACM avant la signature d'un éventuel bail. La question de l'intérêt pour la commune se pose. Si un bail est envisagé, une réunion publique d'information et d'échange sera souhaitée.

Questions diverses :

- Demande au service d'urbanisme, l'autorisation de créer une aire de camping-car permettant de régler le problème du camping sauvage et d'apporter des financements à la commune.
- Discussion de la réalisation d'un plancher pour le premier étage de la cave coopérative, deux devis sont en attente. Une subvention a été demandée.
- Monsieur le Maire informe que la commune a reçue deux lettres d'avocats, l'une en provenance de Mme BRUGUIER Claudine concernant la réparation de sa rive et l'autre de Mme COUDER Arlette concernant l'extension de son camping.

Fin de la séance à 19h30.

Le Secrétaire  
F. DREYFUS



Le Maire  
B. TRICHOT

